

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Mise en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 10 février 2023

23-02-007

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUËL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SPORTS

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 "FONDS VERT " -
CRÉATION D'UN PUMPTRACK**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par le PETR du Grand Libournais le 24 novembre 2021,

Vu le contrat Ville d'Equilibre 2023-2025 en cours de signature avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la Dotation de soutien à l'investissement local 2023,

Considérant le projet d'implantation en 2023 d'un pumtrack en libre accès à Libourne,

Considérant que le principe de pumptrack, né dans les années 90, est issu d'une technique d'entraînements en BMX visant à utiliser l'énergie issue des reliefs, il est proposé d'implanter le circuit sans pédaler mais en « pompant » pour gagner en vitesse à partir du haut des bosses,

Considérant que cette pratique nécessite un circuit et un aménagement particulier composé de boucles incluant courbes et bosses de différente hauteur selon le niveau de difficulté recherché,

Considérant que cet équipement polyvalent intergénérationnel, complémentaire à l'offre du skate-park, est adapté à la pratique de la trottinette, du roller, du skate et du BMX, dans un espace de glisse roulante très complet qui s'adresse autant aux jeunes enfants qu'à un public plus mûre.

Considérant l'emplacement choisi pour cette implantation, proche du centre-ville, à proximité du stade Maurel Audry et du lycée Jean Monnet,

Considérant le coût de cette opération estimé à 198 000 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation en 2023,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 198 000 HT				
Dépenses		Recettes		
Etudes & Travaux prép. Tr ferme	9 500,00 €	DSIL2023	59 400,00 €	30%
Etudes & Travaux prép. Tr optionnelle	4 200,00 €	Département de la Gironde	19 800,00 €	10%
Travaux Tr. ferme	125 500,00 €	Agence Nationale du Sport	79 200,00 €	40%
Travaux Tr. optionnelle	58 800,00 €	Autofinancement	39 600,00 €	20%
Total	198 000,00 €	Total	198 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2023 un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 59 400 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2023 et de la publication, le 10/02/2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

[Mise en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 10 février 2023](#)

23-02-008

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BÉAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SPORTS

AGENCE NATIONALE DU SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN PUMPTRACK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif « 5000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 » mis en œuvre par l'Agence Nationale du Sport, au plan national comme au plan territorial,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 -- la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le projet d'implantation en 2023 d'un pumptrack en libre accès à Libourne,

Considérant que le principe de pumptrack, né dans les années 90, est issu d'une technique d'entraînements en BMX visant à utiliser l'énergie issue des reliefs, incitant les « riders » à parcourir le circuit sans pédaler mais en « pompant » pour gagner en vitesse à partir du haut des bosses.

Considérant que cette pratique nécessite un circuit et un aménagement particulier composé de boucles incluant courbes et bosses de différente hauteur selon le niveau de difficulté recherché,

Considérant que cet équipement polyvalent intergénérationnel, skate-park, est adapté à la pratique de la trottinette, du roller, espace de glisse roulante très complet qui s'adresse autant aux plus matures.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_008-DE

Considérant l'emplacement choisi pour cette implantation, proche du centre-ville, à proximité du stade Maurel Audry et du lycée Jean Monnet,

Considérant le coût de cette opération estimé à 198 000 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation en 2023,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 198 000 HT				
Dépenses		Recettes		
Etudes & Travaux prép. Tr ferme	9 500,00 €	DSIL.2023	59 400,00 €	30%
Etudes & Travaux prép. Tr optionnelle	4 200,00 €	Département de la Gironde	19 800,00 €	10%
Travaux Tr. ferme	125 500,00 €	Agence Nationale du Sport	79 200,00 €	40%
Travaux Tr. optionnelle	58 800,00 €	Autofinancement	39 600,00 €	20%
Total	198 000,00 €	Total	198 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport un soutien financier à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération, soit 79 200 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2023 et de la publication, le 10/02/2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Signature of Philippe Buisson

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération mise en ligne le 10.02.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-02-009

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SPORTS

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN PUMPTRACK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le contrat Ville d'Equilibre 2023-2025 en cours de signature avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le projet d'implantation en 2023 d'un pumtrack en libre accès à Libourne,

Considérant que le principe de pumtrack, né dans les années 90, est issu d'une technique d'entraînements en BMX visant à utiliser l'énergie issue des reliefs, incitant les « riders » à parcourir le circuit sans pédaler mais en « pompant » pour gagner en vitesse à partir du haut des bosses.

Considérant que cette pratique nécessite un circuit et un aménagement de boucles incluant courbes et bosses de différente hauteur recherché,

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_009-DE

Considérant que cet équipement polyvalent intergénérationnel, complémentaire à l'offre du skate-park, est adapté à la pratique de la trottinette, du roller, du skate et du BMX, dans un espace de glisse roulante très complet qui s'adresse autant aux jeunes enfants qu'à un public plus mature.

Considérant l'emplacement choisi pour cette implantation, proche du centre-ville, à proximité du stade Maurel Audry et du lycée Jean Monnet,

Considérant le coût de cette opération estimé à 198 000 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation en 2023,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 198 000 HT				
Dépenses		Recettes		
Etudes & Travaux prép. Tr ferme	9 500,00 €	DSIL2023	59 400,00 €	30%
Etudes & Travaux prép. Tr optionnelle	4 200,00 €	Département de la Gironde	19 800,00 €	10%
Travaux Tr. ferme	125 500,00 €	Agence Nationale du Sport	79 200,00 €	40%
Travaux Tr. optionnelle	58 800,00 €	Autofinancement	39 600,00 €	20%
Total	198 000,00 €	Total	198 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Gironde un soutien financier à hauteur de 10 % du montant HT de l'opération, soit 19 800 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08.02.2023 et de la publication, le 10.02.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération mise en ligne le 10.02.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-02-010

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUCHEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SPORTS

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 « FONDS VERT » -
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE EN
TECHNOLOGIE LED SUR PLUSIEURS SITES SPORTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenant le 12 décembre 2020,

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par le PETR du Grand Libournais le 24 novembre 2021,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert », mis en place par le gouvernement pour faire face aux problématiques environnementales et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre particulier doivent être éligibles à la transition écologique, notamment l'axe 1 « Renforcer la performance environnementale » favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, notamment dans les b

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant que les installations sportives et leurs équipements participent au dynamisme de la collectivité, afin de répondre aux exigences de la transition écologique, la ville poursuit le remplacement des appareils d'éclairage existants par des appareils d'éclairage à technologie Led sur quatre de ses sites:

- Stade de la Jalousie
- Stade Maurel Audry
- Stade Moueix Terrain synthétique
- Stade de Plince

Considérant le coût de cette opération estimé à 208 333,34 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation entre 2023 et 2024,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 208 333,34 HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	208 333,34 €	DSIL	104 166,67 €	50%
		Autofinancement	104 166,67 €	50%
Total	208 333,34 €	Total	208 333,34 €	100%

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2023 un soutien financier à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 104 166,67 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08.02.2023 et de la publication, le 10.02.2023
Fait à Libourne
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne